

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2049 Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : OUARAKI LHOUSSINE Aboghal

Date de naissance : 1970

Adresse :

Tél. : ..... Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. FELLANI Ali  
Dermatologue-Vénérologue  
S.B. Mokhtar El Ghanoui  
Sidi Bernoussi Casablanca  
Tel: 05 22 755 843

Date de consultation : 12 MAI 2023

Nom et prénom du malade : OUARAKI LHOUSSINE Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : DERMATOSE

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : MARRAKESH Le : 12/5/23

Signature de l'adhérent(e) :

OUARAKI LHOUSSINE

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
2 MAI 2023	C.S		250 DH	Dr. FELLAHIAI Dermatologue-Vénérologue Sidi Mokhtar El Garnaoui Sidi Benoussi Casablanca Tél: 05 22 755 843
12 MAI 2023	K5		300 DH	Dr. FELLAHIAI Dermatologue-Vénérologue Sidi Mokhtar El Garnaoui Sidi Benoussi Casablanca Montant de la Facture 367,80

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Désignation des Coefficients	Montant de la Facture
PHARMACIE LA PALME Mme Moudi Nezha Rés. Errachidia 23 M El Qods Sidi Benoussi Casablanca Tél: 05 22 73 59 91	12/05/23		367,80

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée et l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

**O.D.F PROTHESES DENTAIRES**

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		
H	25533412 00000000	21433552 00000000
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**

Docteur FELLAHI Ali

Mr  
nraa

الدكتور الفلاحي على

اختصاصي في الأمراض الجلدية  
والتناسلية - الحساسية  
جراحة الجلد  
علم التجميل والليزر

SPECIALISTE

Dermatologie - Vénérérologie

Dermato - Allergologie

Chirurgie Dermatologique

Dermatologie esthétique

LASER

Tél.: 0522 75 58 43

GSM : 0624 75 55 95

Casablanca, le ..... 12/05/2023

الهاتف : 0522 75 58 43

المحمول : 0624 75 55 95

Monsieur OUAKKI LHOUSSEINE

89,00 1) SEDASTERIL +  
pour la toilette 1X / j.

25,00 2) COCCIDIN POMMADE  
1 appl. X2/j sur la lésion PDT10j.

14,60 3) DOLOSTOP 1G  
1 CP. au besoin sans dépasser 3 CP./J. PDT 7J.

22,00 4) AUGMENTIN 1G SACHETS / BOITE 24  
1 sachet X3/J PDT 8J.

T = 367,80

PHARMACIE LA PALMERAIE  
Mme Narendji Nezha  
Res. En Rakizi Imm 23 Mag 2  
El Qods Sidi Bernoussi Casablanca  
Tél: 06 22 73 53 93

Dr. FELLAHI Ali  
Dermatologue et Vénérérologue  
500 Bd Mokhtar Ben Ahmed El Guernaoui, Casablanca  
Tél: 0522 75 58 43

شارع مختار بن أحمد الكرواني، مجموعة 115، رقم 5، القدس، سيدى البرنوصي، الدار البيضاء (أمام مسجد القدس)

N° 5 Bd Mokhtar Ben Ahmed El Guernaoui, Al Qods Sidi Bernoussi, Casablanca

GSM : 0624 75 55 95 - Tél.: 0522 75 58 43 - E-mail : afellahi@gmail.com

البريد الإلكتروني:

- fact
- Co 1 ren

LOT: 280138  
PER: 01-2026  
PPV: 25.00DH

SD35 1225  
LOT: 280138 PER:  
Prix 89.00

PPU: 222.00 DH  
LOT: 651331  
PER: 01/25

LOT: 2161  
PER: 02-26  
P.P.V: 10 DH 60

LOT: 3906  
PER: 10-25  
P.P.V: 10 DH 60

LOT: 2161  
PER: 02-26  
P.P.V: 10 DH 60

Docteur FELLAH ALI

Me 2049  
الدكتور الفلاحي على

SPECIALISTE

Dermatologie - Vénéréologie

Dermato - Allergologie

Chirurgie Dermatologique

Dermatologie esthétique

LASER

Tél.: 0522 75 58 43

GSM : 0624 75 55 95

Casablanca, le

12 MAI 2023

الاختصاصي في الأمراض الجلدية

والتناسلية - الحساسية

جراحة الجلد

علم التجميل والليزر

الهاتف : 0522 75 58 43

المحمول : 0624 75 55 95

### Facture

N° Facture

Date de facture

2023/1360	12/05/2023
-----------	------------

### Patient

OUAKKI LHOUSSEINE

Désignation Acte	Tarif Acte
Consultation	250,00
INCISION ABCES AVEC ANESTHESIE K5	300,00
<b>TOTAL TTC</b>	<b>550,00</b>

Arrêtée la présente facture à la somme de :

CINQ CENT CINQUANTE DIRHAMS ET ZÉRO CENTIMES

Dr. FELLAH ALI  
Dermatologue - Vénéréologue  
5 Bd Mokhtar Ben Guernaoui  
Sidi Bernoussi Casablanca  
Tél : 05 22 755 843